

5. LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS EXPATRIÉS

5.1 La formation promotionnelle

Le Vice Rectorat propose une préparation aux CAPES (externe, interne, réservé, professionnel) de Lettres, Histoire-Géographie, Mathématiques, Anglais, Espagnol selon la demande des enseignants. Une dizaine de séances de trois heures dans l'année permettent un entraînement aux épreuves, des conseils méthodologiques, une préparation à l'oral ou aux dossiers. Il n'est pas possible d'envisager une formation sur les programmes disciplinaires. Des achats ont permis de créer au CDP une base documentaire spécifique aux concours. La formation est assurée par des collègues volontaires recrutés par le Vice-Rectorat. Elle est suivie par cinq à sept candidats selon les disciplines. Plusieurs candidats ont été reçus l'an passé.

5.2 La formation pédagogique

Embryonnaire dans le primaire, elle se limite dans le secondaire à quelques heures par an dans quelques disciplines, lors des visites des IPR basés à La Réunion.

Il serait souhaitable qu'une structure puisse exister (en liaison avec l'IUFM de la Réunion ?) afin qu'une recherche et une formation permanente sur les réalités locales se mettent en place.

6. CONCLUSION :

Le SGEN-CFDT a toujours souligné la spécificité de l'enseignement à Mayotte et la nécessaire prise en compte de la situation linguistique et culturelle des élèves. La politique éducative menée jusqu'à maintenant s'obstine à l'ignorer cette demande, estimant que c'est à chaque enseignant de trouver dans la solitude de sa classe les moyens de s'adapter.

La revendication d'une formation à la pédagogie au FLS (français langue seconde) et à la culture mahoraise pour tous les enseignants affectés à Mayotte est une nécessité pour gérer correctement la situation éducative qu'ils vont rencontrer sur place. Si l'augmentation des moyens est nécessaire, il ne s'ensuit pas que le « rattrapage » de la métropole et la copie de ses normes soit la seule voie possible. Il est indispensable que l'enseignement français s'adapte aux conditions locales.

On dispose depuis 2002 de quatre psychologues scolaires et trois rééducateurs aux moyens limités, un instituteur en milieu hospitalier, un à la prison, un pour les malentendants et un pour les mal voyants. Ces collègues rencontrent des difficultés importantes dans leur travail.

4.4 L'enseignement secondaire et technique

Les établissements fonctionnent presque au double de leur capacité d'accueil. Un important effort de construction est en cours, leur nombre devrait quasiment doubler d'ici cinq ans.

Les personnels (enseignants et de direction) sont presque tous métropolitains, situation qui risque de perdurer car aucune relève mahoraise ne s'annonce (la majorité des étudiants mahorais envoyés en métropole après le bac échouent dans leurs études, et ceux qui réussissent ont financièrement peu intérêt à rentrer travailler au pays). Le temps de séjour des fonctionnaires d'Etat affectés à Mayotte étant limité à quatre ans, la rotation est très rapide et empêche la constitution d'une mémoire des établissements et des équipes pédagogiques. Compte tenu de la spécificité de cette situation, le SGEN demande un allongement du temps de séjour des enseignants à Mayotte.

4.4.1 Le collège :

65% seulement des élèves de CM2 réussissent à l'examen d'entrée en sixième, bien que le niveau d'admission soit très bas. Ce pourcentage augmente chaque année, l'objectif à terme étant les 100% comme en métropole. En attendant, ceux qui sont refusés au collège suivent jusqu'à 16 ans une filière dite PPF où les enseignants sont des instituteurs. Cette filière, appelée à être supprimée, sera probablement remplacée par des SEGPA au sein des collèges, avec des instituteurs spécialisés dont la formation vient de commencer à Mayotte.

Il existe quatorze collèges en 2001-2002.

Les élèves, pour qui le français est une langue seconde, travaillent avec des livres conçus pour des élèves métropolitains et passent les mêmes examens. En zone rurale ils présentent en gros un niveau ZEP (sans gros problèmes de discipline), ceux de Mamoudzou et de Petite Terre sont plus francophones mais moins disciplinés. Tous rencontrent un problème d'orientation, du fait de l'accroissement démographique et du manque de lycées professionnels.

4.4.2 Le lycée :

Il y a trois établissements en 2001-2002 : à Mamoudzou, à Sada et à Pamandzi (Petite Terre).

Les élèves, parvenus au lycée au terme d'une sélection qu'ils sont fiers d'avoir franchie, choisissent pour la plupart la filière STT saturée. Même les meilleurs troisièmes, qu'on envoie soit à La Réunion soit en métropole, ne sont pas tous bilingues. L'obstacle de la non maîtrise du français n'est généralement pas surmonté au lycée.

L'accroissement constant des effectifs entraîne un manque de locaux et l'extension, en cours ou à terme, du travail le samedi matin (en plus de la journée continue 6 h-17 h toute la semaine).

4.4.3 Le lycée professionnel :

Il y en a quatre sur l'île, Chirongui, Dzoumogné, Kahani, Kawéni, auxquels il faut ajouter le lycée agricole de Coconi. Trois nouveaux établissements sont prévus d'ici cinq ans, ce qui est très insuffisant au regard des besoins. Les formations sont peu adaptées à l'étroitesse du marché local du travail.

Les élèves sont faibles (surtout pour les CAP), mais très motivés : les demandes excèdent largement les places disponibles, la sélection est donc plus dure qu'au lycée et il se pose peu de problèmes de discipline. La préparation d'un bac pro suppose le plus souvent le départ en métropole car il en existe très peu sur place.

Les élèves viennent par transport scolaire, à partir de 7 h et jusqu'à 16 h, de toute l'île: certains se lèvent très tôt et rentrent très tard.

Une spécificité de l'enseignement professionnel à Mayotte : les classes de cinquième technologique, qui s'adressent aux élèves ayant raté l'examen d'entrée en sixième et qui ont suivi une remise à niveau ou une classe équivalente. Le niveau de ces classes est extrêmement faible et seuls quelques élèves réussissent à intégrer une classe de CAP.

de reposer la question plus concrètement, et j'obtins la même réponse...Je demandai tout de même : « Mais que veut dire être à l'heure ? » Elle répondit, toute penaude et visiblement de bonne foi : « Commencer le cours à l'heure. - Mais à quelle heure commençais-tu, aujourd'hui par exemple ? »- A la première heure » me dit-elle. Je finis par abandonner ce dialogue de sourds, ayant touché du doigt toute l'ampleur du décalage horaire entre nous, les M'zungus, toujours pressés, et eux, les Mahorais, toujours imperturbables...

De la difficulté de donner des rendez-vous à des parents d'élèves ...

Je décidai de convoquer quatre parents d'élèves très absents, en donnant une heure de rendez-vous à chacun, afin de pouvoir organiser ma journée de travail. Les rendez-vous s'échelonnaient entre 10h et 11h30... La personne prévue à 11h30 vint à 8h ! Je vis celle prévue à 10h le lendemain dans la matinée ; quant aux autres, je les attends toujours...

4.3.1 La maternelle

Elle est très récente à Mayotte (1986). Ses effets sur les compétences des élèves du collège ne se font pas encore sentir.

4.3.2 Le 1^{er} degré :

L'enseignement primaire est assuré majoritairement par des instituteurs mahorais. La plupart ont un niveau inférieur au bac, mais depuis septembre 2000 l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) forme des instituteurs au niveau Bac + 2 en deux ans. Ils sont actuellement titulaires de la Collectivité mais en voie d'intégration dans le corps national des professeurs d'école.

Les maîtres métropolitains sont tous Maîtres-Formateurs ou instituteurs spécialisés et représentent environ 10% du corps enseignant.

L'école coranique est en opposition de fait avec l'école française, ce qui retarde et complique les apprentissages des enfants.

Les locaux sont souvent peu entretenus et le matériel en mauvais état. Vous utiliserez des méthodes spécifiques locales, il est inutile de se charger de documents pédagogiques en masse. Etre Maître-Formateur, c'est avoir une classe en zone rurale, puis peut-être un poste de conseiller pédagogique ou de formateur à l'Institut de Formation des Maîtres. Les choses s'améliorent peu à peu, mais il reste que la «durée de vie» d'un Maître-Formateur est plutôt courte, à cause de la difficulté du travail. Il y a quelques années encore, les instituteurs étaient recrutés en fin de 5^{ème} et parlaient un français assez élémentaire.

Avant votre départ, pensez à demander à votre inspection d'académie d'origine, pour en remettre à votre arrivée une copie au Vice-Rectorat de Mayotte, la fiche de synthèse récapitulant votre carrière. Elle permettra au Vice-Rectorat de Mayotte de calculer le barème local pour les mutations annuelles sur place.

La suppression de certaines catégories de personnels à la rentrée 1999/2000 a accru la charge de travail pour les Maîtres-Formateurs chargés de classe. Les postes à profils sont rares et très demandés.

Malgré tout, la spécificité du travail et les relations avec les élèves rendent ce travail intéressant pour qui est prêt à s'investir.

L'enseignement spécialisé ou Adaptation et l'Intégration Scolaires (A.I.S.) est en train de se construire, on recrute des instituteurs spécialisés dans les options A, E, G, F et psychologie scolaire. Des formations locales se mettent en place pour les instituteurs mahorais. Mais contrairement à ce qui se passe en métropole où l'AIS aide les élèves en difficulté en primaire et en maternelle, à Mayotte elle s'est bornée jusqu'à maintenant à essayer d'intégrer les jeunes en difficulté sociale et familiale et en situation irrégulière.

Il y a quatorze classes d'accueil, deux en Petite Terre et douze en Grande Terre, qui ont occupé jusqu'à maintenant tout le contingent d'instituteurs spécialisés. A partir de la rentrée de septembre 2002, un réseau de type RASED va fonctionner, pour lutter contre l'échec scolaire dans les classes dites normales.

APECM	Rue de l'Eglise 97610 Dzaoudzi	(02 69) 60 16 26
Association des Parents d'Elèves ; Ecole Maternelle Petite Terre (APEEM)	Côte CMAC 97610 Dzaoudzi	(02 69) 60 16 76

4.2.2 Ecoles maternelles privées

Les P'tits Loups	Rond-Point Cavani 97600 Mamoudzou	(02 69) 61 17 23
Oulingo Mayaya	Quartier Doujani 97600 Mamoudzou	(02 69) 61 33 14
Association Mahoraise pour la Petite Enfance (AMPE)	Rue Sarahangue BP 21 97600 Mamoudzou	(02 69) 61 16 58
Les Flamboyants	Lot des 3 vallées ; Kaweni BP 67097600 Mamoudzou	(02 69) 61 55 17
Kara Raouki Titi	BP 12 97680 Combani	(02 69) 62 43 17
APEEM	Côte CMAC 97610 Dzaoudzi	(02 69) 60 16 76
Jadessiane	Pamandzi	(02 69) 60 06 11 ecole.jadessiane@wanadoo.fr

4.2.3 Ecoles primaires privées

Association Mahoraise Cycle Primaire (AMCP) Ecole Vanille-Chocolat	ZI Kaweni BP 150 97600 Mamoudzou	(02 69) 61 71 99
Les Flamboyants	Lot des 3 vallées ; Kaweni BP 670 97600 Mamoudzou	(02 69) 61 55 17
Les Roussettes	97600 Mamoudzou	(02 69) 61 26 21
Frimousse	Cavani 97600 Mamoudzou	(02 69) 61 24 98
Pomme Cannelle	Lot Les Ylangs ; BP 60 97680 Combani	(02 69) 62 19 32
Jadessiane	Pamandzi	(02 69) 60 06 11 ecole.jadessiane@wanadoo.fr

4.3 Le système éducatif

Deux anecdotes, vécues par une collègue nouvellement arrivée, illustreront l'écart culturel dont nous parlions en préambule, sur le point crucial de l'appréhension du temps.

Décalage horaire

S'agissant de mettre une retenue à une élève de 6e en retard de manière injustifiée, je lui proposai un petit travail de réflexion sur le thème des retards/absences « Pourquoi est-il important d'être bien à l'heure ? ». La réponse fut : « Parce qu'il faut être à l'heure ». Reprenant les choses avec elle, je tentai

4. LA SITUATION EDUCATIVE :

Deux documents à consulter sur la Toile :

- le plan d'action académique du Vice-Rectorat <http://www.ac-mayotte.fr>
- l'article « Enseignement » sur le site Malango http://malango.free.fr/mayotte/infos_pratiques/index.htm rubrique « Le quotidien ».

4.1 Pour les enfants mahorais:

Les enfants mahorais ont une triple culture : comorienne, musulmane et française à travers le système éducatif. La construction identitaire des adolescents est difficile, certains élèves au collège et surtout au lycée peuvent manquer de repères.

Les élèves vivent le soir et la nuit, ils sont donc un peu fatigués la journée. Dès le plus jeune âge, ils se lèvent très tôt pour l'école coranique où ils apprennent par cœur le Coran. Puis ils vont à l'école française, où les matières d'éveil sont moins enseignées qu'en métropole. Les élèves ne mangent ni le matin ni à midi, ou très peu. Pour y remédier, des cantines scolaires vont être créées. L'après-midi, les garçons rentrent dans leur banga, cabane individuelle en terre proche de la maison familiale leur donnant une certaine indépendance. Les filles aident leur maman à la maison, le temps disponible pour les devoirs est réduit. A partir de 18 h 30, le soleil se couche et il n'y a pas toujours d'électricité au logis, le travail utile doit donc se faire en classe. Cette description est surtout valable pour les écoles de zone rurale. A Mamoudzou et à Petite Terre, c'est moins vrai.

Les bourses ne sont pas seulement une aide à l'éducation mais aussi une source de revenus pour les familles. Les allocations familiales, naguère réservées aux salariés, sont étendues depuis mars 2002 à toutes les familles, mais plafonnées à trois enfants (73,18 E).

4.2 Pour les enfants de métropole

Les enfants de Mayotte reçoivent dès le début de leur scolarité un enseignement exclusivement en français, qui est pour eux une langue seconde, d'où un décalage important avec nos enfants, surtout en zone rurale. Si on habite loin de Mamoudzou ou de Petite Terre, il n'est guère envisageable d'y inscrire ses enfants. L'inscription au CNED (élitiste mais efficace si l'enfant suit bien) est possible.

La plupart des métropolitains font pour leurs enfants le choix de l'école privée (écoles associatives et non confessionnelles). Le prix de la scolarité est d'environ 120 E/mois/enfant. Renseignez-vous auprès des collègues.

4.2.1 Crèches privées

Les Beaux Enfants	42 rue des Cent-Villas 97600 Mamoudzou Il existe une annexe sur Petite Terre	(02 69) 61 09 00
Les P'tits Loups	Rond-Point Cavani 97600 Mamoudzou	(02 69) 61 17 23
Oulingo Mayaya	Quartier Doujani 97600 Mamoudzou	(02 69) 61 33 14
Association Pour l'Education et la Culture de Mayotte (APECM)	16 rue de l'Hôpital 97600 Mamoudzou	(02 69) 61 13 52
Kara Raouki Titi	BP 12 97680 Combani	(02 69) 62 43 17
Les Beaux Enfants	80 Route Nationale 97615 Pamandzi	(02 69) 60 07 43

3.6 Le mobilier, l'électroménager, l'informatique :

Il est possible de l'acheter sur place neuf ou d'occasion, mais l'occasion est presque aussi chère que le neuf. Un fer à repasser acheté sur place il y a 4 ans 70 E se vend 23 E d'occasion. Les prix du neuf ont tendance à baisser, consultez les petites annonces, cf. plus haut § 3.

Pour le bricolage, il existe plusieurs bonnes quincailleries.

Un petit aspirateur manuel (à apporter de France) est utile pour lutter contre la poussière envahissante. Apportez des housses pour vos ordinateurs.

Il existe sur place une dizaine de magasins d'informatique. Evitez d'apporter des disquettes, l'humidité et les moisissures les rendent rapidement illisibles.

3.7 La consommation courante :

On trouve presque tout et l'approvisionnement s'améliore d'année en année. Toutefois, les ruptures de stock sur certains produits sont encore fréquentes (à relativiser ! Les produits essentiels comme le lait, le sucre, le sel ne manquent pas). La plupart des prix sont plus élevés qu'en métropole (jusqu'à +100% sur certains produits), mais la tendance est à la baisse.

Les supermarchés et l'hypermarché Cora qui a ouvert en juin 2001 sont concentrés autour de Mamoudzou et à Petite Terre.

De petites épiceries existent partout, ouvertes presque à toute heure, mais proposent un choix limité aux produits de base.

Les légumes et les fruits, locaux ou importés, sont relativement rares et chers (2,30 E à 3 E le kg quelle que soit leur nature), même sur les marchés.

Plusieurs papeteries.

3.8 La culture

Les activités culturelles, au sens où on l'entend en métropole, se développent mais sont encore limitées.

Une belle librairie, plusieurs bibliothèques publiques.

Les événements culturels avec des artistes d'envergure nationale ou internationale sont limités à quelques spectacles par an, organisés par un service public, le CMAC (Comité Mahorais d'Action Culturelle).

Dans les MJC et autres lieux publics se produisent régulièrement de nombreux jeunes artistes pratiquant une musique mahoraise moderne, mariant toutes sortes d'influences, notamment le rap, aux danses traditionnelles comoriennes.

En attendant l'achèvement d'une salle de **cinéma**, en construction, des séances en plein air sont organisées par le CMAC (un à deux films différents par mois).

Plusieurs **galeries de peinture**.

Une **école de musique** (à Mamoudzou).

Un club **théâtre**.

La **presse écrite locale** comporte trois titres :

— *Mayotte-Hebdo* ;

— *Kwézi*, bihebdomadaire ;

— *Flash-Infos*, quotidien diffusé par fax et e-mail (e-mail : flash-infos@wanadoo.fr).

3.9 Les loisirs et les sports

Les sports les plus pratiqués par les Mahorais sont le football et le basket.

Les loisirs les plus prisés par les métropolitains sont tournés vers la mer : la natation, avec palmes, masque et tuba sur les plages à tombants, la plongée (nombreux clubs), le bateau (lire la rubrique « Bateaux » sur le site « Bienvenue à Mayotte »).

Il existe un aéro-club à Pamandzi. Pratique de l'ULM possible.

Mayotte offre aussi de nombreuses possibilités de randonnées pédestres, sur des sentiers bien balisés (voir le guide *L'île de Mayotte à pied*).

Le cyclisme et le cyclomotorisme sont possibles.

Il existe une salle de musculation, des clubs de danse, de karaté, de judo, de badminton, de bridge, un cours de yoga.

de Casino et de la FNAC, à acheter en métropole avant le départ, rechargeable à distance par CB. La carte *Alizés* de France-Télécom permet seule l'accès depuis Mayotte à certains numéros de services commençant par 08 (par exemple pour consulter votre compte bancaire ou des horaires d'avion).

Les numéros de téléphone de Mayotte peuvent être connus depuis la Métropole par l'annuaire électronique de France-Télécom (Minitel ou Internet), mais la mise à jour est aléatoire.

3.5.4 Internet

Pour l'instant, Wanadoo est le seul fournisseur d'accès Internet, mais la société de téléphone mobile SFR offrira bientôt une alternative. Gardez votre adresse électronique, et si vous êtes déjà client de Wanadoo, ne changez rien à votre configuration ni à votre abonnement. A votre arrivée vous signalerez seulement à Wanadoo votre changement d'adresse pour bénéficier de l'exonération de la TVA.

3.5.5 Les banques :

Quatre banques sont installées à Mayotte : la *Banque Française Commerciale pour l'Océan Indien* (BFCOI), le *Crédit Agricole de La Réunion*, la *Banque de La Réunion* et la *BRED (Banque Populaire)*, qui peut gérer les comptes CASDEN. *La Poste* offre depuis peu les mêmes services financiers qu'en métropole. Le Cabinet Vectra Paic représente les banques Martin Maurel, Cortal et Cardif.

Les comptes courants locaux ont des frais de fonctionnement relativement élevés, mais ils ne sont pas indispensables. La plupart des commerçants acceptent la carte bancaire et les chèques sur la métropole. Les retraits aux distributeurs automatiques sont faciles. Votre salaire peut continuer d'être viré (aux dates normales) sur un compte métropolitain.

3.5.6 L'audiovisuel :

Le service public est assuré par R.F.O. (Radio-France Outre Mer), qui fait fonctionner Télé-Mayotte (très majoritairement en français, quelques émissions en shimaoré) et deux chaînes radio sur la bande FM (l'une en français, relayant France-Inter et RFI, l'autre en shimaoré). Pour voir ou écouter : <http://www.rfo.fr/mayotte/homemay.htm>

En installant une petite parabole (disponible sur place) et en s'abonnant (40 E à 53 E/mois environ), deux bouquets satellites sont disponibles : *Canal Satellite* et *Parabole Réunion (TPS)*, avec moins de chaînes toutefois qu'en métropole.

3.5.7 Les transports publics :

Ils sont assurés uniquement par des taxis privés, très nombreux et pratiques. En zone urbaine, le déplacement coûte 0,70 E (1,22 E la nuit) quelle que soit la distance.

Entre Grande Terre et Petite Terre, la traversée en barge dure 20 minutes, il y a un départ toutes les 30 minutes. Il est courant d'habiter sur une île et de travailler sur l'autre.

3.5.8 Les transports aériens et maritimes :

Les prix des transports aériens sont élevés : environ 500 E A.R. pour La Réunion, entre 900 E et 2.140 E selon les dates pour la métropole. La plupart des vols nécessitent un changement à La Réunion, sauf un vol hebdomadaire Air France via les Seychelles. Il est possible de payer moins cher en passant par les Comores, mais les compagnies et les horaires sont moins fiables.

Attention aux excédents de bagages (franchise de 20 kg, environ 30 E par kilo excédentaire). Pensez à conserver les souches de vos billets d'avion et les cartes d'accès à bord : elles vous permettront d'accumuler des points de fidélité pour des voyages gratuits. Réservez longtemps à l'avance pour bénéficier de promotions.

Il existe une ligne régulière de bateaux pour Anjouan et la Grande Comore (mais pas pour Madagascar).

voiture... et il faudra qu'il ait alors moins de deux mois (durée du transbordement !). Sinon, il vaut mieux contacter assez tôt par fax les concessionnaires locaux et réserver une voiture neuve, un peu plus chère qu'en métropole, ou bien l'acheter d'occasion.

L'assurance doit être souscrite localement. Les prix sont comparables à ceux de la Métropole (mêmes compagnies que pour le logement, cf. § 3.2). Pour conserver à Mayotte un bonus antérieur, pensez à demander avant votre départ un relevé d'information à votre dernier assureur.

3.4 La santé

Le système actuel de couverture sociale :

Si vous êtes déjà couvert par la MGEN, contactez la MGEN-S.E.M. (Secteur Extra-Métropolitain, au Mans) qui prélèvera 2,9 ou 4,9 % du salaire mensuel selon la formule choisie. En cas d'évacuation sanitaire par MGEN INTERNATIONAL, c'est le plus souvent La Réunion qui vous sera imposée. Si vous tenez à retourner en métropole, ce sera à vos frais. La mutuelle « Autonome 100 » propose une couverture complémentaire au rapatriement pour 45E/an et une couverture complète pour 261 E/an (incluant la prise en charge du voyage aller retour en cas de décès d'un proche).

Sur place vous cotiserez 2% à la Caisse de Prévoyance Sociale de Mayotte (CPSM), en plus d'une cotisation à 1% à la Sécurité Sociale métropolitaine.

Jusqu'à maintenant, les dispensaires, l'hôpital de Mamoudzou et de Dzaoudzi proposaient des soins de base et en principe des médicaments gratuits. Cependant les files d'attente sont décourageantes et le système naguère efficace semble à bout de souffle, asphyxié par la volonté politique de favoriser la médecine libérale.

A partir de janvier 2003 :

Il est prévu que les fonctionnaires d'Etat affectés à Mayotte soient affiliés exclusivement à la CPSM, y compris leurs ayant-droit restés en métropole. Les modalités précises et le taux de cotisation ne sont pas encore connus.

Le nouveau système de sécurité sociale avec avance des frais par les malades sur le modèle métropolitain, annoncé pour janvier 2003, risque de compliquer l'accès aux soins pour une grande partie de la population. On trouve déjà des cabinets privés de généralistes, de dentistes, de kinés, mais toutes les spécialités ne sont pas encore présentes. Les médicaments sont chers et mal remboursés. Apportez votre dossier médical.

Le paludisme et le choléra sont présents mais ne doivent pas susciter d'inquiétude excessive. Il suffit de respecter les règles courantes d'hygiène.

Il est nécessaire d'être en bonne santé physique et psychologique pour venir à Mayotte.

3.5 Les services

3.5.1 L'eau et l'électricité

L'eau distribuée est d'assez bonne qualité (mais chère). La plupart des métropolitains filtrent leur eau de boisson ou boivent de l'eau minérale (1 E la bouteille).

Les coupures d'eau et d'électricité sont plus fréquentes qu'en métropole. Pour votre ordinateur, l'utilité d'un onduleur est controversée, les ordinateurs récents comportant un système de sauvegarde.

3.5.2 La Poste

La Poste de Mayotte comporte une dizaine de bureaux. Le délai d'acheminement entre Mayotte et la métropole est de sept à quatorze jours, parfois davantage. La distribution du courrier à domicile est assurée, il n'est pas indispensable de prendre une boîte postale.

Les mêmes opérations financières qu'en métropole sont possibles.

3.5.3 Le téléphone

Le réseau téléphonique (France-Télécom) est de bonne qualité. SFR est seul opérateur de téléphonie mobile. Pour téléphoner à l'extérieur de Mayotte, plusieurs systèmes de cartes prépayées existent, à des prix inférieurs à France-Télécom, notamment la carte *Kertel* de La Poste

3. ASPECTS PRATIQUES :

Pour vous faire une idée avant votre départ de l'offre et des prix d'occasion des logements, des voitures, des meubles et de l'électroménager, faites-vous envoyer par la Section SGEN-Mayotte un exemplaire du journal local gratuit de petites annonces.

3.1 Le déménagement :

Les délais sont généralement de un mois à un mois et demi par voie maritime. Faites faire plusieurs devis. La douane est rigoureuse et tout le matériel de moins de six mois que vous apporterez devra en principe faire l'objet d'une demande d'importation en franchise. Un déshumidificateur est appréciable, ainsi qu'un climatiseur (split système pour les logements SIM). Le matériel téléphonique se trouve sur place à des prix comparables à la métropole. En ce qui concerne le téléphone mobile, seuls les appareils SFR fonctionnent.

Pour éviter les excédents de bagages à la dernière minute (environ 30 E le kg au-delà de votre franchise de 20 kg par personne), pensez à la poste : un colis de 30 kg par avion ne vous coûtera que 83 E au tarif prioritaire ou 49 E au tarif économique (délai 3 à 5 semaines).

3.2 Le logement :

Il est de moins en moins rare mais reste relativement cher, et surtout il dépend principalement de la Société Immobilière de Mayotte (S.I.M), qu'il est préférable de contacter dès votre avis de mutation. Des agences sont maintenant sur le marché, les offres des particuliers se multiplient et la concurrence commence à fonctionner. Il existe aussi des loueurs privés qui pratiquent des prix équivalents à ceux de la S.I.M. (compter 460 E pour un T2, 600 E pour un T3 et 760 E pour un T4). Si votre logement est réservé à la SIM, vous payerez le loyer du mois d'août. Evitez donc de réserver sauf pour les T4-T5, vous économiserez un mois de loyer.

Pour la location privée, établissez un bail pour éviter les litiges. Généralement, les logements sont plus chers à Mamoudzou, la capitale, qu'à Petite Terre et en zone rurale. Il est préférable de prendre le premier logement proposé par la S.I.M., quitte à en changer plus tard.

Le vol est devenu un problème réel (il concerne aussi les deux roues et les bateaux). Un minimum de vigilance et de prudence s'impose et suffit généralement à faire face. Certaines zones ne peuvent plus être assurées contre le vol. Des associations de quartier se créent pour assurer le gardiennage de jour ou de nuit. Un conseil : apportez un système d'alarme, plus cher sur place.

Les compagnies d'assurance de la place sont les A.G.F., Groupama, Prudence Créole et VECTRA PAIC. La MAIF n'assure pas à Mayotte et n'envisage pas le faire. Si vous conservez un logement en France, gardez votre contrat RAQVAM. Attention, ce contrat qui vous couvre en métropole et à l'étranger pendant vos déplacements inférieurs à 90 jours (responsabilité civile, assistance et rapatriement sanitaire), ne vous ne vous couvrira pas à Mayotte puisque vous y serez résident. Pensez à vous couvrir auprès d'un assureur local pour la responsabilité civile et auprès de la MGEN et de l'Autonome 100 pour le rapatriement (voir plus bas § 3.4, La santé).

3.3 L'automobile :

Une voiture est généralement nécessaire, sauf si vous pensez habiter Petite Terre, où elle est moins utile et où le scooter ou la moto sont une alternative. La climatisation et la tropicalisation sont appréciables. Un 4 x 4 n'est absolument pas indispensable, le réseau routier est globalement satisfaisant.

Votre voiture de métropole peut convenir si :

- vous l'avez depuis plus de 6 mois (sinon taxe de douane) ;
- elle est en bon état (air salin et humide, lacets et nids-de-poule dans certaines zones) ;
- vous êtes prêts à payer son retour (de 1.500 E à 2.300 E) ou la taxe de douane si vous la revendez sur place.

Si elle fonctionne à l'essence sans plomb, vous devrez à votre arrivée supprimer votre pot catalytique car le carburant sans plomb n'est pas distribué à Mayotte.

Munissez-vous d'un certificat de non gage à la préfecture d'origine, le plus tard possible avant votre départ, car la douane de Mayotte vous réclamera ce document lors de la livraison de la

Après six mois de séjour, vous pourrez lors de vos voyages en métropole bénéficier des avantages réservés aux résidents hors Communauté Européenne : voiture en TT pendant vos vacances en Europe, détaxe à l'exportation pour la plupart de vos achats exportés vers Mayotte.

2. DONNEES GEOGRAPHIQUES :

Commencez par acheter la carte touristique IGN au 1:50 000 ou les deux cartes IGN 4410 nord et 4410 sud Série Bleue, ou consultez-les sur le site Internet de l'IGN

<http://www.ign.fr/fr/GP/cartes/dom-tom/mayotte.htm>

Autres achats incontournables : le topo-guide *L'île de Mayotte à pied* de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, et le guide *Mayotte*, publié par les Editions du Baobab (éditeur local, www.editionsdubaobab.com ou www.archipel-mayotte.com, commandes en ligne).

2.1 Localisation

Mayotte (*Maoré* en langue shimaoré) fait partie de l'archipel des Comores, formation volcanique située entre Madagascar et la côte africaine du Mozambique. D'une superficie totale de 374 km², entourée de 1.000 km² de lagon et de 140 km de récifs coralliens, elle comprend deux îles principales, Grande Terre et Petite Terre, reliées par une barge.

La Métropole est à 10.000 km. Les liaisons aériennes passent par La Réunion, située à 1.500 km, ou par les Seychelles.

Le décalage horaire avec la métropole est de + 2 heures par rapport à l'heure d'hiver ou de + 1 h par rapport à l'heure d'été.

2.2 Démographie

La croissance démographique est très forte (5 enfants par femme et forte immigration) : 3.500 habitants lors du rattachement de Mayotte à la France en 1841, 35.000 en 1974 lors de la sécession d'avec les Comores et 200.000 aujourd'hui. 50% de la population a moins de 25 ans.

2.3 Société

La société est marquée par un Islam majoritaire tolérant et par un matriarcat d'origine africaine. A Mayotte, ce sont les femmes qui détiennent une grande partie du pouvoir : elles possèdent les maisons et sont à l'avant des manifestations. La polygamie est en régression.

Les langues parlées (peu écrites) sont le shimaoré (majoritaire, variante mahoraise du comorien) et le shibushi (variante mahoraise du malgache). Le français reste peu utilisé entre Mahorais en dehors de l'administration et de l'école.

2.4 Economie

L'agriculture vivrière traditionnelle ou « gratte » (manioc, bananes...) continue de se développer dans le cadre familial. Elle assure une part essentielle de la consommation des Mahorais, même chez les salariés. Les productions de rente (essence d'ylang et vanille) sont en déclin. On fonde quelques espoirs sur l'aquaculture et surtout le tourisme. L'éloignement de la métropole, la durée et le coût du transport aérien sont des handicaps difficiles à surmonter.

Comme dans les autres DOM/TOM, le chômage est plus important qu'en métropole, et bien que Mayotte ne bénéficie encore ni du RMI ni de l'indemnisation du chômage, la part des revenus sociaux est prépondérante dans les revenus des ménages. Le PIB a augmenté de 10% par an en 1999 et 2000, de 15% en 2001. Mais il s'agit d'une activité essentiellement liée au bâtiment et à la commande publique.

La monnaie est l'euro.

Le revenu moyen, en progression, reste très inférieur à celui de la métropole et des DOM. Le SMIC est à 457,35 E dans la fonction publique et à 411 E dans le secteur privé. On peut craindre qu'un développement à plusieurs vitesses creuse le fossé entre les bénéficiaires et les laissés pour compte d'une modernisation très brutale.

Il faut savoir que dans le primaire, les conditions de travail sont plutôt dures : matériel, propreté, hygiène, classes surchargées, élèves non francophones pour la plupart, relations parfois difficiles avec les maîtres locaux, pédagogie très différente). Point positif : les élèves font preuve d'une très grande gentillesse.

Un **titulaire en disponibilité** ne peut faire l'objet d'aucun recrutement dans le public sur un poste équivalent à sa qualification de titulaire, mais peut travailler dans d'autres secteurs : dans le privé bien sûr (voir en 4.2 la listes des écoles privées) mais aussi dans n'importe quelle autre administration, dans des centres de formation comme le Greta, voire comme instituteur pour un titulaire autre qu'instituteur ou professeur des écoles.

1.3.3 Statuts et décrets

Comme les autres agents de l'Etat, les **enseignants affectés** à Mayotte **depuis la Métropole** sont régis par le décret n 96-1027 de 26 novembre 1996. Ils sont placés à la disposition du Vice-Recteur de Mayotte, pour deux ans renouvelables. Ils bénéficient sous certaines conditions d'une indemnité de déménagement pour leur arrivée et leur départ. Une indemnité d'éloignement (I.E.), équivalant à 11,5 mois de salaire brut par an, est versée par le rectorat de l'académie d'origine. Le premier versement, correspondant à la première année, est dû avant le départ (mais les retards importants sont fréquents) et le second versement à l'issue de la deuxième année. L'I.E. subit le prélèvement de 2% au profit de la Caisse de Prévoyance Sociale de Mayotte.

Vous percevrez un remboursement partiel de votre loyer (généralement moins de 150 euros, les instituteurs reçoivent davantage).

Si vous restez plus de deux ans à Mayotte, vous bénéficierez, pour vous et les membres de votre famille présents à Mayotte, d'un billet dit « inter-séjour » pour passer les grandes vacances en France après la deuxième année scolaire. *Le SGEN demande le remplacement de ce billet administratif par une indemnité de transport, qui permettrait à chacun de choisir ses dates et son itinéraire.*

A l'issue de leur séjour à Mayotte, les PEGC, les professeurs d'école et les instituteurs sont automatiquement réaffectés dans leur département d'origine (sauf demande à formuler selon la procédure habituelle). Les adjoints d'enseignement, certifiés et agrégés sont mis au mouvement général, avec 1 000 points de bonification s'ils demandent leur académie d'origine en premier voeu.

Le **statut de résident**, qui permet de rester à Mayotte sans limitation de durée, mais sans indemnité d'éloignement et sans prime de cherté de vie comme dans les DOM, concerne très peu de fonctionnaires d'Etat. Ce statut est actuellement accordé de façon très restrictive, aux seuls fonctionnaires qui ont à Mayotte « le siège de leurs intérêts matériels et moraux », ce qui engendre de nombreux recours en Tribunal Administratif, lequel déboute régulièrement l'Administration. *Le SGEN demande que le statut de résident soit accordé à tous les agents qui en font la demande.* Les résidents bénéficient d'un voyage aller retour pour la Métropole tous les trois ans.

Quelques recrutements locaux sont possibles auprès de la Collectivité Départementale de Mayotte, gérés par le Vice-Rectorat de Mayotte. Dans le secondaire, il s'agit surtout de remplacements, sous le statut de maître auxiliaire, au salaire de métropole. Dans le primaire, le salaire est de moins de 1000 E, quelle que soit la qualification, et pour les fonctionnaires d'Etat, les services effectués ne comptent pas pour l'avancement ni la retraite.

1.3.4 La fiscalité

L'impôt sur le revenu, pour les niveaux de revenus moyens des enseignants, est généralement un peu plus lourd qu'en métropole. Il n'existe pas encore de taxe d'habitation ni de TVA.

L'indemnité d'éloignement risque d'être fiscalisée localement dans quelques années, malgré les promesses orales. *Le SGEN-CFDT est opposé à cette mesure, par souci d'équité avec les systèmes de rémunération en vigueur aux Affaires Etrangères, dans le réseau des écoles françaises de l'étranger et en Coopération.*

Mayotte vit sous un régime douanier spécifique. A l'entrée, les marchandises sont taxées à 40% Vous bénéficiez de l'exonération pour votre déménagement à votre première arrivée, mais pas lors de vos voyages ultérieurs.

Date	Événement	Personnages, circonstances.	Statut	Commentaire
02/07/2000 26/06/2001	Un projet de nouveau statut de Mayotte est adopté à une large majorité par référendum, puis par l'Assemblée Nationale à Paris.	« Ancrage définitif » de Mayotte dans la République française, selon Paris.	Collectivité départementale à partir de janvier 2002.	10 ans pour trouver un statut définitif (peut-être DOM?)
23/12/2001	Référendum constitutionnel aux Comores : l'Union des Comores remplace la République Fédérale Islamique des Comores.	Les tendances séparatistes s'apaisent.	Plus large autonomie de chacune des îles.	L'unité de l'Etat comorien est préservée. La revendication de souveraineté sur Mayotte est maintenue.
01/01/2002	Entrée en vigueur de la loi statutaire instituant la Collectivité Départementale de Mayotte.	Nombreuses mesures administratives et sociales : allocations familiales, sécurité sociale, intégration de fonctionnaires locaux dans la fonction publique d'Etat, etc.	Mayotte première Collectivité départementale de la République française.	Marche accélérée pour « rattraper les retards » en dix ans. Un défi colossal.

1.3 Situation administrative

1.3.1 Recrutement et affectation des fonctionnaires d'Etat:

L'affectation à Mayotte, qui n'est pas un département français ni une académie, ne relève pas de la même procédure qu'une **mutation** inter ou intra-académique. Il faut faire, au début de l'année scolaire pour l'année scolaire suivante, une demande d'**affectation** en TOM, comme pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Saint-Pierre et Miquelon et Wallis et Futuna. Les candidatures sont examinées en mars en Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), où le SGEN est représenté (envoyez une fiche syndicale pour être défendu et prévenu plus rapidement du résultat). Le SGEN revendique un recrutement tenant compte du profil, mais selon le barème appliqué actuellement, seuls comptent le grade et l'échelon. L'ancienneté dans le poste n'est pas prise en compte, ni les qualifications pourtant bien utiles sur le terrain en FLES (Français Langue Etrangère ou Seconde) ou l'expérience en ZEP. Jusqu'à maintenant, Mayotte est moins demandée que les autres TOM, les agents en début de carrière ont donc leurs chances.

Dans le primaire, seuls sont recherchés les maîtres-formateurs et les instituteurs spécialisés.

L'affectation se fait directement depuis Paris sur un poste précis à Mayotte, en fonction de vœux qu'il vous sera demandé de formuler. Il est possible de changer ensuite d'affectation à l'intérieur de Mayotte, les demandes se font en décembre pour l'année scolaire suivante.

1.3.2 Recrutement d'enseignants contractuels:

Le SGEN est évidemment défavorable, à Mayotte comme ailleurs, au recrutement de précaires. Ces recrutements, qui échappent encore à tout contrôle syndical, se font directement auprès du Vice-Rectorat de Mayotte. Dans le primaire, la rémunération est au maximum de 1.000 euros/mois (environ). Dans le secondaire, elle suit la grille des maîtres auxiliaires métropolitains.

Voici quelques grands traits de l'histoire de Mayotte.

Date	Événement	Personnages, circonstances.	Statut	Commentaire
25/04/1841	Adhésion « volontaire » de Mayotte à la France.	Le commandant Passot achète Mayotte au sultan Andriansouly.	1 ^{ère} colonie française des quatre îles Comores.	via un sultan usurpateur.
13/06/1843	Installation française effective à Mayotte	Andriansouly touche 5 000 piastres.	Colonisation confirmée	La France déchant vite : l'île est insalubre.
1886/1897	Mayotte mise sous tutelle comorienne.	Humblot, planteur, met la main sur les Comores.	Colonisation généralisée.	
25/06/1912 23/02/1914	Comores (4 îles : Grande Comore, Anjouan, Mayotte et Mohéli) sous tutelle malgache.	C'est une mesure administrative prise de loin.	Sous-colonie française.	La France oublie Mayotte.
09/05/1946 23/02/1946	Petite autonomie des Comores avec statut de TOM.	De Gaulle souhaite décoloniser en douceur.	TOM avec les Comores.	Mayotte a ses 1 ^{ers} députés
14/05/1958	Transfert de la capitale de Dzaoudzi (Mayotte) à Moroni (Grande-Comore)	L'assemblée territoriale comorienne en décide souverainement. Mécontentement à Mayotte, manifestations de femmes.		Mayotte se rebelle.
22/12/74	Référendum d'autodétermination. Les Comoriens votent à 94,56 % pour l'indépendance mais le « non » l'emporte à Mayotte.	Après quelques hésitations, et malgré la réprobation internationale, la France décide que le référendum sera considéré île par île.	Mayotte restera donc française	Scission d'avec les Comores
08/02/1976	Référendum de rattachement aux Comores.	Mayotte refuse à la quasi unanimité. Paris note.	Mayotte se sépare des Comores	Scission confirmée.
11/04/1976 24/12/1976	Référendum proposant de redevenir TOM.	Mais Mayotte veut être DOM... et ne devient que...	...collectivité territoriale	Le modèle réunionnais.
1995	Instauration du visa pour les Comoriens qui veulent se rendre à Mayotte.	Le gouvernement d'Edouard Balladur étend à Mayotte une mesure métropolitaine.	Début d'une immigration clandestine massive...	...dramatique et sans solution jusqu'à ce jour.
1997	Les Comores se déchirent. Embargo international contre l'île rebelle d'Anjouan.	Exacerbation du séparatisme anjouanais. Une nouvelle fait le tour du monde : Anjouan voudrait redevenir française !	Autonomie de fait d'Anjouan et de Mohéli.	L'Etat Comorien survivra-t-il ?

1-1 Statut de l'île
1-2 Historique
1-3 Recrutement, situation administrative
2 - Données géographiques
2-1 Localisation
2-2 Démographie
2-3 Société
2-4 Economie
3 - Aspects pratiques
3-1 Le déménagement
3-2 Le logement
3-3 L'automobile
3-4 La santé
3-5 Les services
3-6 Le mobilier et l'électroménager
3-7 La consommation courante
3-8 La culture
3-9 Les loisirs
4 - La situation éducative
4-1 Pour les enfants mahorais
4-2 Pour les enfants de métropole
4-3 Le système éducatif.
5 - La formation continue
5-1 La formation promotionnelle
5-2 La formation pédagogique

1. DONNEES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

1.1 Statut de l'île

Naguère « collectivité territoriale », Mayotte est devenue « collectivité départementale » en 2002 et se rapproche progressivement du droit commun français. Le pouvoir exécutif, encore exercé par le Préfet, « représentant du Gouvernement », sera progressivement transféré au Conseil Général entre 2004 et 2007.

1.2 Historique :

La souveraineté française sur Mayotte n'est toujours pas reconnue par l'ONU et OUA, qui la considèrent comme partie intégrante de l'Etat comorien. Il y a contradiction entre le principe d'autodétermination du droit français et le principe onusien de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Cependant, les protestations internationales se font de plus en plus timides, une coopération régionale s'esquisse timidement et l'Union Européenne intervient à Mayotte.

Une forte immigration difficile à contrôler en provenance des îles voisines (notamment Anjouan) crée des tensions. Les Comoriens des autres îles sont considérés comme des étrangers et soumis depuis 1995 à l'obligation du visa pour entrer à Mayotte. Cela entraîne un taux élevé de « reconduites aux frontières » et un grand nombre de noyades en mer pour ceux qui prennent le risque d'un voyage en clandestinité sur de petites embarcations.

De nombreux livres permettent de mieux saisir la « Question mahoraise » dans l'ensemble comorien, austral et international (site <http://www.maisondeslivres.com>)

L'association *Survie*, à travers son mensuel *Billet d'Afrique et d'ailleurs* et son site Internet <http://globenet.org/survie/billets.htm>, publie des informations et des analyses sans complaisance sur la politique africaine de la France et l'action de ses services secrets, affaires dans lesquelles les Comores et Mayotte reviennent assez souvent.

Vivre et enseigner à Mayotte

Présentation à l'usage des candidats à un poste à Mayotte et des nouveaux arrivants

L'île de Mayotte fait rêver, comme toutes les îles tropicales. L'exotisme, la beauté des paysages et du lagon, l'indemnité d'éloignement suscitent des candidatures. N'oubliez pas les autres aspects avant de prendre votre décision :

- **une société, une langue et une culture africaines**, profondément différentes de la métropole, dont la découverte est enrichissante mais nécessite une adaptation parfois difficile ; la vie en plein air a certes de bons côtés, mais il faut mesurer ce que représente un quotidien sans tout ce à quoi sont habitués les Occidentaux que nous sommes ; l'écart culturel et l'écart des revenus entre les Mahorais et les Métropolitains engendrent des modes de vie différents, qui n'interdisent pas les contacts mais ne les facilitent pas ;
- **un coût de la vie élevé** pour un type de consommation occidental moyen (ne comptez pas faire des économies ni beaucoup voyager, surtout avec un seul salaire au foyer) ;
- **un climat pénible**, chaud et humide de janvier à avril ;
- **des difficultés pédagogiques** liées à la non maîtrise du français par les élèves; beaucoup d'adaptabilité vous sera demandée, particulièrement si vous enseignez dans les premières années du collège ou dans le primaire.

Malgré tout, la plupart des collègues affectés à Mayotte semblent heureux d'y être...

Le présent document vous aidera à vous faire une idée de ce qui vous trouverez à Mayotte. Pour plus de précisions, contactez la section SGEN-CFDT de Mayotte :

- **Secrétaire Général** : Robert JEANNARD, professeur au Collège de Labattoir.
Tél. 02 69 60 23 28 Courriel : robert.jeannard@wanadoo.fr
- **Secrétaire-adjointe pour le 1er degré** : Marie-Françoise LHÔTE, Institutrice Spécialisée, École de Labattoir 7 . Tél : 02 69 60 25 18 Courriel : mf.lhote@wanadoo.fr
- **Secrétaire-adjointe pour le 2nd degré** : Nicole REY, professeur au Collège du Chiconi.
Tél : 02 69 62 34 63 Courriel : nrey4@wanadoo.fr
- **Secrétaire-adjointe pour l'enseignement professionnel** : Viviane UGOLINI, professeur au LEP de Kawéni Tél : 02 69 61 62 73 Courriel : reynard-ugolini.vi@voila.fr

Consultez aussi sur la Toile :

- le site du Sgen de l'étranger <http://etranger.sgen-cfdt.org/> la liste des sites Internet concernant Mayotte ;
- le site « Bienvenue à Mayotte », réalisé par des enseignants sur place :
<http://www.chez.com/bienvenueamayotte/>
- le site du Vice-Rectorat de Mayotte : <http://www.ac-mayotte.fr/>
Courriel : vice-rectorat@ac-mayotte.fr
- le site du syndicat ScDEN-CGT-Mayotte : <http://cgtprofsmayotte.free.fr>
Courriel : scdencgt.mayotte@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1 - Données politiques et administratives